

Commission de l'Éducation du
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2018–2019

8 JANVIER 2019

COMPTE RENDU INTÉGRAL
SÉANCE DU MARDI 8 JANVIER 2019 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 82 du règlement)	3
1.1	Question de M. Jean-Pierre Denis à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Rénovation des bâtiments scolaires»	3
1.2	Question de Mme Barbara Trachte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «État des bâtiments scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	3
2	Interpellation de Mme Joëlle Maison à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Durcissement des règles d'accès des élèves francophones dans les écoles néerlandophones à Bruxelles» (Article 78 du règlement)	5
3	Question orale de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Motion en conflit d'intérêts de la COCOF sur le décret flamand visant à réformer le système d'inscription dans les écoles néerlandophones» (Article 78 du règlement)	5
4	Questions orales (Article 82 du règlement)	8
4.1	Question de Mme Patricia Potigny à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «CREF et nécessaire refinancement des infrastructures universitaires»	8
4.2	Question de Mme Éliane Tillieux à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Les élèves apprennent de moins en moins le néerlandais»	9
4.3	Question de Mme Barbara Trachte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Niveau de néerlandais historiquement bas des Bruxellois»	9
4.4	Question de Mme Éliane Tillieux à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Trop d'évaluations dans l'enseignement secondaire»	11
4.5	Question de Mme Barbara Trachte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Multiplication des examens dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	11
4.6	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Place des évaluations dans notre enseignement»	11
4.7	Question de Mme Barbara Trachte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Courrier envoyé par le CAL à plusieurs écoles communales de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la promotion de la fête laïque de la jeunesse»	14
4.8	Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Impact de la réforme des APE en matière d'enseignement»	15
4.9	Question de M. Jamal Ikazban à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Un premier drame en Belgique à cause du Momo Challenge?»	17
5	Ordre des travaux	18

Présidence de Mme Latifa Gahouchi, présidente.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 14h50.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Jean-Pierre Denis à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l’Éducation, intitulée «Rénovation des bâtiments scolaires»

1.2 Question de Mme Barbara Trachte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l’Éducation, intitulée «État des bâtiments scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Jean-Pierre Denis (PS). – Un récent article a souligné l’état de vétusté des bâtiments scolaires du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). J’ai pu y lire qu’il faudrait rénover 43 % de la surface totale de ces bâtiments. Les matériaux utilisés pour la construction dans les années 1970 et 1980, d’une faible durée de vie, rendent en effet aujourd’hui nos bâtiments de plus en plus coûteux à entretenir et à restaurer.

Les efforts budgétaires ont été consentis ces dernières années pour prévoir cette rénovation massive en Fédération Wallonie-Bruxelles et nous ne pouvons que nous en féliciter. Il reste cependant, selon certains, encore beaucoup d’efforts à fournir, même s’ils ne peuvent tous l’être en même temps pour des raisons pratiques. Par ailleurs, si nous avons une idée assez précise des travaux à entreprendre dans le réseau WBE, les autres réseaux tirent également la sonnette d’alarme pour leurs propres infrastructures, sans savoir où placer la priorité.

Madame la Ministre, pouvez-vous me confirmer l’ampleur du chantier pour le réseau WBE? Est-elle telle que décrite dans la presse? Est-elle comparable pour les autres réseaux? L’idée d’un cadastre pour l’ensemble des bâtiments scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles est également émise par certaines. Avez-vous prévu d’agir en ce sens? Par ailleurs, bien que je connaisse toutes les contraintes budgétaires propres à la rénovation, pouvez-vous me décrire les mesures envisagées pour accroître cet effort de rénovation des infrastructures scolaires au sein de notre Fédération?

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Le 13 décembre dernier, la presse a fait état de l’ampleur des rénovations que nécessitent les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Selon le directeur du service général des infrastructures scolaires, 43 % de la surface des 2 800 bâtiments qui hébergent les écoles du réseau officiel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, c’est-à-dire 1 400 000 m², nécessiteraient une rénovation. Toujours selon ce directeur, si ces bâtiments ne présentent pas un risque sanitaire ou un danger immédiat pour nos enfants, les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été construites, pour 84 % d’entre elles, avant 1985 et beaucoup l’ont été dans les années 1970 et 1980 avec des matériaux bon marché.

Depuis les années 1980, les bâtiments se dégraderaient donc de plus en plus rapidement et imposeraient des entretiens de plus en plus compliqués, nombreux et coûteux. Il y aurait de plus un risque – ce point est important – qu’un nombre croissant de classes doivent être fermées dans un délai de cinq à dix ans, c’est-à-dire demain.

Madame la Ministre, vous avez une vue globale de l’état des infrastructures scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles; dès lors avez-vous un plan à court et moyen termes pour rénover ces écoles afin d’éviter, face à l’accroissement observé de la population scolaire, le pire des scénarios, soit la fermeture de classes? Vos plans intègrent-ils l’indispensable isolation des bâtiments et leur indépendance énergétique? Actuellement, la Belgique investit proportionnellement entre 3 et 4 % de son budget de l’éducation dans les bâtiments. C’est deux fois moins que la moyenne des autres pays de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Quelles sont les mesures déjà mises en œuvre? Pouvez-vous faire le point sur ce dossier?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l’Éducation. – Il est exact que la Fédération Wallonie-Bruxelles a hérité de l’État d’un parc majoritairement constitué de bâtiments préfabriqués: 1 194 sur 2 777. La chute des moyens disponibles entre 1985 et 1997 qui ont encore été réduits entre 1998 et 2010, aggravée d’une diminution des ressources humaines, a généré une gestion des travaux de type «rustine» pour nos bâtiments scolaires. Je me dois de rappeler cet élément de contexte. Ce décalage historique entre la nécessité de renouveler nos bâtiments et l’état général du parc générant des risques de fermeture de certains établissements est, dès lors, la conséquence finale d’un désinvestissement antérieur.

Si l’article de presse auquel vous faites référence concerne particulièrement les bâtiments du réseau WBE, je me permets d’exprimer des préoccupations concernant la situation des bâtiments scolaires de l’ensemble des réseaux, car, comme le sous-entend le contenu de l’article, un réinvestissement dans les bâtiments ne peut *a priori*, dans la plupart des cas, qu’avoir un impact positif à long

terme. Cependant, je voudrais énumérer les différentes mesures que nous avons prises durant la présente législature pour permettre ce réinvestissement sans perdre de vue que certaines des conséquences plus favorables se feront remarquer plus tard.

Pour l'ensemble des réseaux, les moyens consacrés aux programmes prioritaires de travaux (PPT) ont été majorés à deux reprises: dès le début de la législature, de 3,3 millions d'euros, et puis de 4 millions en 2018 grâce aux moyens du Pacte pour un enseignement d'excellence. Ensuite, même s'il s'agit d'une mesure fédérale, la TVA sur les bâtiments scolaires est passée de 21 à 6 %. Cette diminution de la TVA permet de dégager des marges substantielles structurelles. Si on ajoute ces dernières aux PPT, on peut gagner annuellement 6 millions d'euros. Depuis 2016, une troisième mesure concernant tous les réseaux s'est concrétisée avec un budget annuel supplémentaire de 20 millions d'euros pour la création de places dans l'enseignement.

En ce qui concerne le réseau organisé, WBE, plusieurs mesures ont été prises.

Grâce à la première, la possibilité pour la direction générale des infrastructures (DGI) de puiser dans les réserves financières des écoles s'est considérablement élargie et on y a recours plus régulièrement.

La deuxième mesure a permis de réaffecter les moyens exceptionnels qui étaient initialement prévus, voici plusieurs années, pour des partenariats public-privé (PPP) visant treize projets de construction, à un nombre de projets plus important.

En outre, la question des ressources humaines a aussi été prise à bras-le-corps avec la création d'un bureau d'étude chargé des projets de relativement grande ampleur. Au sein de l'administration, cette cellule pour les gros projets existe. Telle est la troisième mesure.

La quatrième concerne la création d'un modèle de gestion immobilière dynamique. Il se décline en trois actions. Primo, une programmation concertée avec les acteurs de terrains permet aux équipes techniques de mieux cerner les priorités. Secundo, outre le maintien des mesures curatives d'entretien et de maintenance, la priorisation programmatique et le contact avec les acteurs de terrain permettent de favoriser de gros entretiens de fond et de rénovation lourde afin de garantir une pérennité des mesures prises et d'éviter des interventions successives.

L'idée est de faire autrement qu'avec la gestion de type «rustine». Tertio, l'attention est portée sur l'optimalisation du parc grâce à une véritable gestion foncière développée pour rationaliser les actions menées notamment par la vente de biens qui nécessitent des travaux trop coûteux et par l'achat de nouveaux biens en remplacement,

ou encore grâce à la réflexion sur la possibilité de mettre certaines surfaces en location.

Une cinquième mesure est spécifique au réseau WBE: un outil de cadastre précis du parc. La cinquième mesure vise à la recherche de moyens de financement alternatifs. Cette possibilité est à l'étude. Il s'agirait notamment de créer des contrats de performance énergétique (CPE). Aujourd'hui, quinze écoles sont visées par le déploiement de ces CPE. Le projet pilote devrait débiter à la fin de 2019. Il est organisé par la cellule «Énergie» de la DGI, qui vise à terme un déploiement plus important grâce à un cofinancement qui permettrait de ne pas alourdir la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Enfin, l'intégration des composantes énergétiques est régulièrement étudiée et mise en pratique, tant par les équipes techniques que par la cellule «Énergie». Elle permet de générer des économies qui, dans certains cas, pourront être réinvesties dans de nouvelles mesures à visée environnementale et énergétique.

La gestion immobilière est un processus qui ne se mesure que sur le long, voire le très long terme. Le fruit des premiers efforts qui ont été réalisés et dont je vous ai cité quelques exemples ne peut se ressentir immédiatement. Des projets d'ampleur ont démarré et certains sont déjà bien avancés. Je citerai par exemple l'acquisition et la rénovation du Mont-De-La-Salle à Ciney. Ce projet a permis de mettre en vente un site qui était dans un état médiocre, d'acheter des bâtiments plus sains et donc d'éviter de refaire des travaux très coûteux et peu rationnels sur l'ancien bâtiment.

En ce qui concerne l'opportunité et la faisabilité d'un cadastre des bâtiments scolaires pour l'ensemble des réseaux, le relevé de compilation des données est beaucoup plus complexe dans les réseaux subventionnés parce qu'il relève du domaine privé. Il n'est pas certain que la structure de coordination de l'information patrimoniale puisse fournir des données et, le cas échéant, celles-ci ne concerneraient que des éléments surfaciques. Dès lors, la richesse et la qualité des données relevées resteraient très faibles.

Imposer des contraintes de relevé des surfaces aux établissements de l'ensemble des réseaux a fait l'objet d'une analyse juridique dans le cadre de la définition des zones en tension. Cette analyse a conclu qu'une telle démarche, bien que n'étant pas constitutionnellement impossible, ne pouvait pas être imposée aux établissements privés sans que les établissements organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles n'aient pas eux-mêmes optimisé le nombre d'élèves qu'ils accueillent.

Enfin, étant donné que la volonté de rénover un bâtiment relève de la démarche privée, aucune entité, que ce soit une commune, une Région ou des fédérations de pouvoirs organisateurs, n'est en

mesure d'avoir une vision globale telle qu'elle existe au sein de WBE.

M. Jean-Pierre Denis (PS). – Je souhaitais tirer la sonnette d'alarme face à une situation bien connue, chiffrée et récurrente. Un certain nombre de mesures concrètes sont en effet à mettre à l'actif du gouvernement. Cependant, avant que le parc immobilier de l'enseignement ne soit dans un état correct, l'attente sera fort longue! Il faut essayer de dépasser les freins idéologiques. Une multitude d'établissements vivent les mêmes difficultés. Pourquoi ne pas regrouper les établissements, quel que soit le réseau, dans des bâtiments adaptés? Je suis pour ma part ouvert à ce type d'initiatives qui doivent être encouragées. La transparence financière permettra de voir là où les besoins sont les plus criants.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – La réalité est encore plus inquiétante que le constat dressé par l'article, puisque celui-ci ne s'intéressait qu'à un seul réseau. Selon vous, Madame la Ministre, l'origine du problème se trouve donc, d'une part, dans la mauvaise qualité des bâtiments hérités de l'État – ce qui ne surprend personne tant cette vétusté saute aux yeux – et, d'autre part, dans la faiblesse des investissements dans ce domaine depuis la communautarisation de l'enseignement, puisqu'on s'est contenté d'appliquer de simples rustines.

Il est essentiel d'inverser la tendance. Cela demandera un travail de fond, car la rénovation de ces bâtiments ne pourra pas se faire en un claquement de doigts. Je relirai attentivement votre explication de la gestion immobilière dynamique dans le compte rendu, car je n'ai pu en saisir tous les détails étant donné la rapidité avec laquelle vous avez répondu. À première vue, ce plan paraît intéressant, notamment dans sa manière d'établir et de gérer les priorités. Il aurait été intéressant de nous pencher attentivement sur ce dispositif avant la fin de la législature. Ce ne sera malheureusement pas possible. Dès lors, il est difficile d'en dire plus aujourd'hui.

Enfin, j'attire votre attention sur deux éléments précis. Premièrement, certains travaux pourraient donner lieu à des rénovations énergétiques des bâtiments. Il sera toutefois nécessaire de veiller à ce qu'elles soient utiles et en valent la peine, puisque vous expliquez préférer, dans certains cas, vous séparer des bâtiments afin d'en acheter d'autres. Deuxièmement, la priorité doit rester d'éviter les fermetures d'établissements et de ne faire courir aucun risque aux élèves.

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Je trouve que cette proposition est intéressante. Je suggère de demander à des représentants de la cellule de la DGI qui gère spécifiquement le parc WBE avec une vision plus proactive qu'auparavant, de venir en commission expliquer comment ils ont repris le dossier et quels sont les projets envisagés. Cela ne devrait

pas leur poser de problème et devrait être très intéressant. En effet, certaines personnes prennent cela très à cœur et seraient certainement heureuses de venir exposer leur travail. Cela pourrait se faire avant le mois de mai. Il est important de voir comment le dossier relatif au parc immobilier de WBE a été remis sur les rails.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – J'en parlerai lors du prochain point «Ordre des travaux» de notre commission.

2 Interpellation de Mme Joëlle Maison à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Durcissement des règles d'accès des élèves francophones dans les écoles néerlandophones à Bruxelles» (Article 78 du règlement)

3 Question orale de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Motion en conflit d'intérêts de la COCOF sur le décret flamand visant à réformer le système d'inscription dans les écoles néerlandophones» (Article 78 du règlement)

Mme la présidente. – Cette interpellation et cette question orale sont jointes.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Ce 13 décembre 2018, en séance plénière du Parlement francophone bruxellois, les cinq groupes politiques (PS, MR, cdH, Ecolo et DéFI) ont adopté à l'unanimité une motion enclenchant une procédure en conflit d'intérêts contre une proposition de décret flamand visant à réformer le système d'inscription dans les écoles néerlandophones à Bruxelles. Cette proposition de décret flamand durcit les règles d'accès des élèves francophones à ces écoles.

Depuis 2012, les écoles flamandes situées sur le territoire de Bruxelles-Capitale sont tenues par une priorité d'inscription, à concurrence de 55 %, réservée aux élèves dont l'un des parents au moins maîtrise le néerlandais. Cette exigence, initialement fixée au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues, a été renforcée par le décret flamand du 25 avril 2014 relatif à l'enseignement XXIV, le niveau B2 étant désormais requis à titre de preuve.

Or, la proposition de décret flamand vise à apporter une modification substantielle à cette priorité d'inscription, en augmentant le quota de

55 % à 65 % dans l'enseignement obligatoire et en imposant également une priorité à hauteur de 15 % dans l'enseignement secondaire pour les enfants ayant suivi l'enseignement fondamental néerlandophone pendant neuf ans. Cette dernière disposition introduit une différence de traitement en fonction de l'institution dans laquelle les élèves ont suivi l'enseignement fondamental. Combinée au quota précédent, elle pourrait avoir pour effet de violer le principe de loyauté fédérale, si le nombre d'élèves auxquels cette priorité est accordée est tellement élevé que les écoles dépendant de la Communauté flamande ne seraient pas tenues d'accueillir une part équitable des enfants qui n'ont ni le français ni le néerlandais comme langue parlée à la maison.

Au regard de l'explosion démographique et du manque de places à venir dans les écoles bruxelloises, mais aussi du contexte migratoire que connaît notre société où de nombreux enfants, dont les parents ne sont ni francophones ni néerlandophones, seront obligés de trouver une place dans une école, cette proposition de décret me semble inquiétante et discriminatoire.

Madame la Ministre, quelle est votre position sur la proposition de décret flamand et sur la situation qui en découlerait? Quelles démarches avez-vous entreprises après l'annonce de ladite proposition? Quels contacts avez-vous déjà entretenus? Si ce texte devait être adopté en séance du Parlement flamand, quelles en seraient les conséquences en ce qui concerne de places à Bruxelles, à l'aune de la récente étude sur les besoins en création de places réalisée par perspective.brussels?

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Le Parlement francophone bruxellois a adopté une motion en conflit d'intérêts contre une proposition de décret flamand visant à réformer le système d'inscription dans les écoles néerlandophones.

En réponse à une question d'actualité, Madame la Ministre, vous aviez informé les parlementaires du fait que vous deviez discuter de ce texte décretaal avec votre homologue flamande lors d'une rencontre en date du 12 octobre dernier. Quel a été le résultat de cette rencontre? Quelle est votre position sur le décret flamand en ce qu'il nous affecterait? Quelle position sera celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du comité de concertation?

Mme la présidente. – La parole est à Mme Trachte.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Je voudrais d'abord rappeler que cette démarche du Parlement flamand n'est pas neuve. Ce n'est en effet pas la première fois que nous sommes face à un décret de cette nature et à ce type de méthode. Lorsque la première règle avait été adoptée, notre Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles l'avait contestée en introduisant un recours devant la Cour constitutionnelle. Ce recours avait échoué, mais les attendus de la Cour pour justifier son

refus étaient et restent très intéressants au regard de la règle contestable et contestée proposée à nouveau aujourd'hui. *Grosso modo*, la Cour disait que la règle pouvait être «acceptable» pour autant qu'elle n'aille pas plus loin.

À l'époque, ni le Parlement de la Communauté française ni le Parlement francophone bruxellois n'avaient pu enclencher une procédure de conflit d'intérêts avant l'adoption de ce décret flamand, car cette partie-là de décret avait été adoptée sous forme d'un amendement de dernière minute.

Dans le cas présent, c'est à peu près pareil, hormis que le dépôt de l'amendement est intervenu une semaine auparavant. Cette situation a permis cette fois-ci une réaction quasi immédiate du Parlement francophone bruxellois, en quelque sorte grâce à un pur hasard du calendrier, car l'assemblée francophone s'est réunie au lendemain de l'adoption en commission du Parlement flamand de la règle contestée. Les délais de la procédure en conflit d'intérêts devraient courir jusqu'à la fin de la législature.

À la fin de la législature précédente, les relations de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec la Communauté flamande n'étaient pas bonnes sur ces sujets scolaires. Plusieurs recours sur les questions scolaires avaient été introduits devant la Cour constitutionnelle, que ce soit sur les inscriptions, le plan «École» et le plan «Crèche» du gouvernement de la Région bruxelloise. Ces deux plans avaient été attaqués par la Communauté flamande qui avait obtenu gain de cause devant la Cour. Ces plans prévoyaient de donner aux écoles les moyens financiers pour créer des places. La Cour constitutionnelle avait constaté que cette compétence ne relevait pas de la Région bruxelloise. La Communauté flamande, après avoir profité d'une partie de ces budgets, avait attaqué la Région bruxelloise à la Cour constitutionnelle et avait rendu impossible pour la Région la possibilité de répéter cette opération.

J'aurais espéré que les deux Communautés sortent de ce type de relation sur des questions aussi importantes pour les enfants bruxellois. À Bruxelles, les deux Communautés devraient en effet être conjointement et solidairement compétentes et responsables de l'avenir de ces enfants. Nous évoquerons tout à l'heure le niveau de néerlandais des enfants bruxellois. Soyons responsables et solidaires!

Par ailleurs, ce type de mesures adoptées par le gouvernement et le Parlement flamands inscrivent de plus en plus ces familles bruxelloises dans une relation exclusive avec une Communauté ou l'autre. Obliger les parents à être néerlandophones pour inscrire ses enfants en crèche, puis en maternelle et en secondaire, c'est obliger les familles à choisir entre deux voies. Or, imposer une telle obligation est contraire au principe d'interdiction des sous-nationalités, qui est à la fois un droit et

une chance: cette interdiction de sous-nationalité implique certes de nombreuses difficultés institutionnelles, mais elle offre aux familles bruxelloises la possibilité de ne pas devoir s'inscrire exclusivement dans un lien avec l'une ou l'autre Communauté et de fréquenter des institutions des deux Communautés.

Cette attitude de la part de la Flandre ne me semble dès lors pas correcte, ni sur le plan juridique, ni sur le plan historique, ni sur le plan politique. Nous devons tous être solidairement responsables de l'avenir des enfants bruxellois. Le droit et la chance que j'ai évoqués en lien avec l'interdiction des sous-nationalités à Bruxelles sont battus en brèche par ce type de comportement.

Mme la présidente. – La parole est à Mme Jamouille.

Mme Véronique Jamouille (PS). – Je ne réitérerai pas les interrogations de Mmes Maison et Vandorpe. Je tiens cependant à signaler qu'il ne s'agit pas «des règles d'accès des élèves francophones». Le titre de votre interpellation m'a choquée, Madame Maison. Ceux qui vont faire les frais de ce genre de mesure – et ce n'est pas un hasard par les temps qui courent –, ce sont les enfants qui ne parlent ni le français ni le néerlandais à la maison.

En adoptant une telle mesure, la Flandre reporte la charge sur la Communauté française qui doit assumer les frais et répondre aux besoins supplémentaires dans les classes qui découlent du nombre accru d'enfants issus des milieux défavorisés ou d'enfants ne parlant pas le français avant d'entrer à l'école.

Madame la Ministre, j'aimerais savoir quels ont été vos contacts avec votre homologue de la Communauté flamande.

Chers collègues wallons, je voudrais vous dire que beaucoup de nos collègues bruxellois néerlandophones font montre d'un autre type d'ouverture que leurs collègues de la Communauté flamande par rapport à la problématique de l'école à Bruxelles. Avec eux, il est possible de travailler de manière très positive.

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Effectivement, le Parlement de la Commission communautaire française a adopté une motion en conflit d'intérêts contre la proposition de décret concernant la proposition de décret de la Communauté flamande portant modification du décret du 25 février 1997 relatif à l'enseignement fondamental et le code sur l'enseignement supérieur, en ce qui concerne le droit d'inscription.

La proposition de décret flamand vise à permettre l'inscription d'un nombre plus important d'élèves néerlandophones. Mathématiquement, cette inscription se fait au détriment d'élèves francophones et d'autres communautés! Mme Crevits

et moi en avons déjà parlé; ce point sera à nouveau à l'ordre du jour d'une conférence interministérielle, le 11 février prochain.

Les parlements ont activé la procédure qui devait l'être... En tant que ministre de l'Éducation francophone, je ne peux pas me mêler des décrets de la Communauté flamande. Ceci étant, cette proposition de décret flamand durcit les conditions d'inscription, en augmentant le quota de 55 % à 65 % et en imposant, dans l'enseignement secondaire, une priorité supplémentaire de 15 % pour les enfants ayant suivi durant neuf ans l'enseignement fondamental néerlandophone. Cette différence de traitement, liée à l'institution dans laquelle les élèves ont suivi l'enseignement fondamental, combiné au relèvement des quotas, violent le principe de loyauté fédérale. Les écoles dépendant de la Communauté flamande ne seraient pas tenues d'accueillir une part équitable des enfants qui ne parlent ni le français ni le néerlandais à la maison. La proposition de décret flamand ne tient pas compte de la réalité. En outre, la Cour constitutionnelle a déjà considéré qu'il serait disproportionné d'exiger une connaissance minimale du néerlandais supérieure à un niveau B2.

En plus d'être unilatérale, la proposition de décret flamand néglige le fait que de nombreux parents sont confrontés à l'insuffisance de places dans les écoles. Certes, ce problème est plus spécifique à Bruxelles, mais la portée de la proposition de décret flamand correspond à l'ensemble des écoles flamandes, quelle que soit leur localisation!

À Bruxelles, l'insuffisance de places dans les écoles est bien réelle. Selon moi, cette proposition de décret flamand va à l'encontre de tous nos efforts. Nous avons augmenté le nombre de places et créé quatre nouvelles écoles, une à Evere, une à Haren et deux à Anderlecht pour la rentrée 2019. La tension démographique à Bruxelles est un défi auquel la Fédération Wallonie-Bruxelles devra faire face!

La position de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le cadre du comité de concertation, sera identique à la mienne. Je demanderai à la ministre une suspension de la procédure parlementaire de la proposition de décret. C'est le seul levier à ma disposition. Si tel n'est pas le cas, je demanderai une révision de l'ensemble du dispositif prévu dans la proposition de décret pour permettre un traitement plus équitable et respectueux des droits de chacun.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Je remercie l'ensemble des intervenantes pour leur intérêt marqué pour ce problème.

Pour vous répondre, Madame Jamouille, je reconnais que le titre de ma question peut sembler réducteur. Connaissant le nombre d'élèves francophones inscrits dans des écoles flamandes, j'ai effectivement tendance à ne penser qu'à ceux-là. Néanmoins, j'ai abordé les problèmes liés au con-

texte migratoire dans le développement de mon interpellation.

Quant au fait que beaucoup d'hommes et femmes politiques flamands bruxellois possèdent une autre vision de l'enseignement que celle qui sous-tend cette proposition de décret flamand, je rappelle tout de même que c'est Pascal Smet, membre du sp.a, qui est à l'origine du premier décret instaurant le quota de 55 %.

Nous aurions tous espéré plus de sens des responsabilités, de solidarité et de décloisonnement. Je ne rappellerai pas les combats historiques menés par mon parti. Bien qu'il ait changé de nom, il ne s'est pas pour autant éloigné de cette thématique. Je pourrais également m'appesantir longuement sur le hiatus existant entre les besoins et désirs de la plupart des citoyens, tant flamands que francophones, et les politiques d'exclusion menées par certains responsables flamands.

Sans vouloir être grandiloquente, je rappelle la Déclaration universelle des droits de l'homme dont nous venons de célébrer le 70^e anniversaire. Celle-ci énonce que chacun peut se prévaloir de tous les droits et toutes les libertés proclamées en son sein, sans distinction aucune de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou d'autre situation. L'article 26 de cette même déclaration consacre également le droit à l'éducation.

Nous avons un devoir de coopération et de solidarité entre Communautés. Dans le contexte sociétal actuel, nous devons ouvrir des portes au lieu de bâtir des murs. Nous devons supprimer les cloisons entre les Communautés, les réseaux et les entités fédérées dans tous les domaines de l'enseignement et de la formation.

Mme Mathilde Vanderpe (cdH). – Je vous remercie pour vos réponses et votre position claire, Madame la Ministre. Tout comme vous, je tiens également à rappeler à mes collègues qu'il ne s'agit pas d'un problème bruxello-bruxellois. Mouscron est confronté à ce type de problème, tout comme le sont d'autres communes limitrophes de la frontière linguistique.

Mme la présidente. – L'incident est clos.

4 Questions orales (Article 82 du règlement)

4.1 Question de Mme Patricia Potigny à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «CREF et nécessaire refinancement des infrastructures universitaires»

Mme Patricia Potigny (MR). – Les recteurs de nos six universités ont rédigé un mémorandum

en perspective des élections de 2019. Madame la Ministre, votre gouvernement s'est engagé dans d'ambitieux chantiers, à savoir le Pacte pour un enseignement d'excellence et la réforme de la formation initiale des enseignants. Ces chantiers sont susceptibles de mettre à mal les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils représentent des priorités pour ce gouvernement PS-cdH, mais qu'en est-il du nécessaire refinancement de nos universités? Une réflexion à long terme a-t-elle eu lieu?

Quelles initiatives avez-vous prises en concertation avec le ministre de l'Enseignement supérieur pour aider nos universités à améliorer la situation des infrastructures obsolètes qu'elles dénoncent? En effet, dès 2000, les mémorandums du Conseil des recteurs des universités francophones (CREF) ont souligné l'insuffisance des ressources accordées aux universités pour, d'une part, entretenir, rénover et mettre aux normes les bâtiments existants et, d'autre part, investir dans de nouvelles infrastructures pour répondre à la croissance du nombre d'étudiants, à l'évolution de la recherche et au nécessaire alignement avec les standards technologiques. Pourriez-vous faire le point sur les mesures prises en faveur des infrastructures universitaires dans leur ensemble durant cette législature?

Les universités estiment que les besoins financiers pour le grand entretien, sur la base d'un taux annuel minimal de 1,5 %, peuvent être évalués à un montant annuel de 55 millions d'euros. Ce montant doit être comparé à l'allocation annuelle de 10,938 millions d'euros, soit un taux de recouvrement inférieur à 20 %. Ce sous-financement est-il identique à celui de l'enseignement obligatoire? Les investissements immobiliers nécessitent 564 millions d'euros alors que ressources accordées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ne sont que de 4,959 millions d'euros. Ceci démontre l'impossibilité pour les universités de répondre aux enjeux par cette base de financement.

Avez-vous déjà rencontré l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) ou les représentants de nos établissements d'enseignement supérieur et de nos universités en particulier? Quelles réponses apporterez-vous à leurs demandes? L'enseignement supérieur est-il le parent pauvre en matière de financement des infrastructures en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Conformément à la loi du 27 juillet 1971 sur le financement et le contrôle des institutions universitaires, la Communauté française contribue annuellement au financement des réparations importantes et des investissements relatifs aux opérations immobilières des universités destinées à l'administration, à l'enseignement et à la recherche. Ces montants sont répartis entre les institutions selon les modalités prévues dans cette même loi. Cependant, les crédits budgétaires qui

découlent de ces dispositions légales sont de la compétence du ministre de l'Enseignement supérieur. Sur ce point précis, je ne peux que vous inviter à interroger M. Marcourt.

Le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française permet au Fonds des bâtiments scolaires de la Communauté française ainsi qu'au Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné d'intervenir pour le financement des investissements en matière de grand entretien, de construction ou de reconstruction. Les moyens disponibles de ces fonds sont globalisés pour l'enseignement obligatoire et pour l'enseignement supérieur non universitaire. Les investissements sont généralement décidés en fonction des priorités établies par la direction générale des infrastructures qui analyse l'ensemble des demandes des dossiers et établit des priorités année par année.

C'est ainsi que la province de Namur aura une subvention importante du Fonds des bâtiments scolaires pour l'enseignement officiel subventionné, pour la construction à Ciney, au sein de la Haute École provinciale de Namur, d'un nouveau bâtiment pour son école d'agronomie, celle-ci occupant actuellement des locaux inappropriés.

Notons que le gouvernement a mis à disposition des moyens exceptionnels au Fonds des bâtiments scolaires de la Communauté française pour des projets de grande ampleur dans l'enseignement supérieur non universitaire. Il s'agit notamment du projet de relocalisation du site de la rue des Dames blanches de la Haute École Albert Jacquard à Namur ou de la construction d'un bâtiment pour trois sections de la Haute École HE2B de Bruxelles sur le campus de la Plaine de l'ULB, pour lequel un accord important vient d'être conclu avec l'université.

Mme Patricia Potigny (MR). – Je tiens à insister sur les moyens octroyés aux hautes écoles. Comparativement aux universités, dont vous les avez d'ailleurs bien distinguées, elles ont un rôle social très important pour leurs étudiants. Il est donc essentiel de les soutenir d'un point de vue des infrastructures et je suis heureuse d'entendre que différents projets en ce sens sont en cours.

4.2 Question de Mme Éliane Tillieux à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Les élèves apprennent de moins en moins le néerlandais»

4.3 Question de Mme Barbara Trachte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Niveau de néerlandais historiquement bas des Bruxellois»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Éliane Tillieux (PS). – Dans la quatrième édition du baromètre linguistique élaboré par un professeur de la *Vrije Universiteit Brussel* (VUB), il ressort que la connaissance du néerlandais a chuté, tant à Bruxelles qu'en Wallonie, en l'espace de 20 ans. En 2001, ils étaient 33,3 % à affirmer posséder une bonne connaissance, voire une excellente connaissance, du néerlandais. Aujourd'hui, ils ne sont plus que 16,3 %. De surcroît, en 2001, 9,3 % des Bruxellois avaient grandi dans une famille unilingue néerlandophone, contre 5,6 % aujourd'hui.

Un des facteurs pointés du doigt est la qualité de notre enseignement francophone. Dans le premier baromètre, une personne sur deux maîtrisait le néerlandais grâce aux cours suivis à l'école. Aujourd'hui, ces chiffres sont divisés par deux. Le sondage réalisé auprès des moins de 30 ans va dans le même sens. Il est sans appel: en 2001, 20 % des jeunes affirmaient maîtriser le néerlandais en sortant d'une école francophone bruxelloise et 14 % d'une école francophone wallonne. Aujourd'hui, la moyenne est d'à peine 8 %.

Ces chiffres sont alarmants. L'apprentissage d'une ou de plusieurs langues étrangères reste un avantage incontestable dans le portefeuille de compétences de nos jeunes et un véritable atout sur le marché de l'emploi. Le néerlandais, langue indispensable dans notre petit pays, devrait à ce titre reprendre une place de choix dans l'apprentissage des élèves francophones.

Madame la Ministre, quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour améliorer l'apprentissage du néerlandais dans nos écoles francophones, à Bruxelles et en Wallonie? Quelles impulsions souhaitez-vous donner en termes d'immersion linguistique ou d'écoles bilingues? Des passerelles entre écoles sont-elles envisageables? Augmenterez-vous la remédiation dans ces matières?

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Je ne répéterai pas tous les chiffres cités par ma collègue. Le baromètre met en avant la question du niveau d'enseignement du néerlandais dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Auparavant, près de la moitié des personnes qui affirmaient maîtriser le néerlandais le devaient à l'enseignement. Aujourd'hui, un quart seulement des personnes maîtrisant le néerlandais le devaient à leur parcours scolaire, et un dixième seulement à l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il me semble essentiel que nous étudions ce phénomène et nous penchions sur les causes qui en sont à l'origine.

Madame la Ministre, quelle est votre réaction face à ces chiffres? La situation est urgente. Chaque année, ce sont des milliers d'élèves qui sortent de nos écoles avec un niveau de néerlandais de plus en plus faible, tant en Wallonie qu'à

Bruxelles. Outre les travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence, quelles mesures avez-vous prises pour améliorer l'apprentissage de la deuxième langue nationale dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Mesdames les Députées, le baromètre de la VUB auquel vous faites allusion est effectivement bien connu; j'en partage d'ailleurs les constats. Plutôt que de revenir sur l'analyse que j'ai présentée en juillet dernier à vous, Madame Trachte, en réponse à l'une de vos questions écrites sur l'apprentissage du néerlandais, je me contenterai de l'actualiser à la lumière des chiffres fournis par l'administration pour cette rentrée et de l'analyse qu'en a faite le service général de l'inspection (SGI).

La tendance sur l'ensemble du territoire est effectivement à l'augmentation des taux de fréquentation des cours d'allemand et d'anglais, qui sont respectivement passés en cinq ans de 1,1 % à 1,39 % et de 31,79 % à 37,76 %, tandis que la fréquentation des cours de néerlandais a chuté de 44,08 % à 41,25 %. En Wallonie, l'anglais est en progression dans toutes les années d'études; les taux de fréquentation sont passés de 53,52 % à 61,93 % pour la première année commune et de 51,4 % à 61,3 % en deuxième année commune. Pour la première année commune, 52 % des élèves choisissaient le néerlandais comme première langue moderne en 2014, contre 49 % en 2018. La deuxième année commune connaît une tendance analogue. Les rapports du SGI, dont une synthèse m'est rapportée chaque année, font à chaque fois apparaître ces éléments.

Dans l'enseignement de transition, le cours de langues modernes I comporte quatre périodes hebdomadaires; à Bruxelles, la première langue moderne est obligatoirement le néerlandais, conformément à la loi concernant le régime linguistique dans l'enseignement du 30 juillet 1963. Cependant, le cours peut être suivi à raison de deux périodes hebdomadaires dès le second degré, à condition de suivre un cours de langues modernes II à raison de quatre périodes. En Wallonie, les élèves ne sont pas tenus de suivre un cours de néerlandais. De plus, s'ils ont choisi le néerlandais comme première langue moderne, ils ont encore la possibilité de ne plus suivre le cours de langues modernes I et de le remplacer par un cours de langues modernes II.

Les écoles sont de plus en plus souvent confrontées à des élèves qui ne maîtrisent pas la langue de l'enseignement, parce qu'ils sont soit des allophones, soit des francophones vulnérables. Pour ces élèves, l'apprentissage d'une nouvelle langue représente une difficulté qui n'est pas toujours aisée à surmonter. Par ailleurs, le néerlandais est linguistiquement plus éloigné du français que l'anglais, dont le vocabulaire comporte plus de 50 % de mots issus du français. En outre, la pénurie de professeurs de néerlandais détenteurs d'un

titre requis semble également être un facteur qu'il convient de prendre en compte. Le nombre d'étudiants dans les départements pédagogiques de langues modernes n'est d'ailleurs visiblement pas en hausse; peut-être devriez-vous interroger M. Marcourt à ce sujet?

Les constats de l'inspection relèvent également qu'en termes d'apprentissage, le néerlandais n'est pas suffisamment envisagé comme un réel outil de communication. Les élèves ne sont pas assez souvent mis dans des situations de la vie courante où ils sont amenés à faire un usage fonctionnel de la langue pour communiquer un message socialement exportable, ce qui peut accroître une certaine démotivation déjà suscitée, peut-être, par le contexte sociopolitique ambiant.

En immersion linguistique, l'approche de l'apprentissage des langues est différente de celle observée hors immersion. Dans la plupart des cas, les professeurs maîtrisent parfaitement la langue qu'ils enseignent. Ils maintiennent naturellement et spontanément la langue au service de la communication. Ils sont également désormais davantage conscients de l'importance d'amener les élèves à pouvoir rapidement se débrouiller dans la langue cible. Cette approche plus fonctionnelle porte ses fruits.

Quelles actions pourrions-nous mener pour améliorer la situation en Fédération Wallonie-Bruxelles? Pour commencer, les trois référentiels de langues modernes, adoptés par le Parlement en avril dernier, devraient apporter leur pierre à l'édifice. Pourquoi? Ils ont fixé des objectifs communicationnels précis à atteindre par rapport au cadre européen de référence. Ils mettent clairement l'accent sur le caractère contextualisé, le caractère porteur de sens de toutes les tâches qu'on doit soumettre aux apprenants. Ils sont d'application depuis cette rentrée. Il serait intéressant d'interroger le SGI pour voir s'il décèle déjà une évolution positive ou non. La pleine appropriation de ces référentiels pourrait toutefois exiger davantage qu'une année d'utilisation.

Deuxième élément de réponse: la présence des langues modernes dans le cursus des élèves fréquentant le qualifiant. Là, en revanche, le dispositif a été renforcé depuis le 1^{er} septembre 2015. À mon sens, ces actions ne peuvent qu'améliorer le niveau à l'avenir. De son côté, le Pacte pour un enseignement d'excellence promeut l'éveil aux langues dès la maternelle pour ouvrir à la diversité des sons et faciliter les apprentissages ultérieurs. Nombre d'études scientifiques démontrent que la sensibilisation précoce aux sons d'une langue étrangère qui débiterait avant les cinq ans de l'enfant permettrait de construire la maîtrise de la langue dans sa globalité. Et en primaire, cet apprentissage resterait très bénéfique au regard de l'éveil au langage encore important et le développement des capacités syntaxiques.

Je n'ai pas besoin de vous le rappeler: le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit la première langue moderne en troisième primaire dès 2020 avec, surtout, le financement *ad hoc* des périodes supplémentaires. Il encourage également l'innovation dans les méthodes pédagogiques axées sur l'apprentissage des langues. *In fine*, mais ce ne sera le cas que dans quelques années seulement, le renforcement de la formation initiale et continuée des équipes pédagogiques devrait également contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé en langues comme dans d'autres disciplines.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre vos éléments de réponse sont pour la plupart un rappel de ce que prévoit le Pacte pour un enseignement d'excellence. Nous verrons les conclusions du SGI en fin d'année par rapport aux nouveaux référentiels. Peut-être observerons-nous une évolution... Et même si cette dernière devait se faire attendre, le travail des inspecteurs n'en reste pas moins enrichissant.

Par ailleurs, nous devons continuer à encourager l'immersion linguistique. Nombre de nos concitoyens la conçoivent comme une situation d'apprentissage trop complexe. Pourtant, dès leur plus jeune âge, les enfants sont suffisamment réceptifs à la consonance d'une langue et sa prononciation. Des efforts doivent encore être réalisés en encourageant, par exemple, les échanges entre les écoles du Nord et du Sud du pays. Le politique a clairement un rôle à jouer en la matière.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Lorsque c'est possible, la tendance est de plus en plus à laisser le néerlandais de côté. C'est dommage: c'est l'inverse qui devrait se produire. Les pouvoirs publics ne prennent pas toujours les bonnes décisions: la RTBF, par exemple, pourrait aller beaucoup plus loin dans la promotion de la deuxième langue nationale. Cela aurait sans doute un impact sur l'image que les jeunes en ont et sur les choix qui en découlent.

Quant aux causes de la baisse du niveau de néerlandais de nos élèves, j'ai bien noté votre suggestion de poser une question au ministre compétent en matière de titres des enseignants, ainsi que le travail sur le référentiel et, surtout, votre remarque pertinente sur la nécessité d'encourager la communication en néerlandais.

Cette remarque a une résonance particulière pour ceux qui ont eu la chance de suivre des cours de néerlandais à l'école. Son apprentissage est extrêmement théorique. Personnellement, j'ai été dans le cas et je n'ai jamais parlé le néerlandais dont j'ai une connaissance passive. Un apprentissage précoce et plus axé sur la communication est essentiel, même à un niveau de connaissance encore très faible, pour briser cette barrière et la difficulté de s'exprimer dans cette langue. Les référentiels ont donc été revus en ce sens. Nous verrons si cette modification porte ses fruits.

Les politiques, tant au niveau communautaire que communal, singulièrement à Bruxelles ou dans les communes à facilités, devraient facilement parvenir à stimuler ces échanges.

4.4 Question de Mme Éliane Tillieux à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Trop d'évaluations dans l'enseignement secondaire»

4.5 Question de Mme Barbara Trachte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Multiplication des examens dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

4.6 Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Place des évaluations dans notre enseignement»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre, la Belgique est bien au-dessus de la moyenne de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en termes de temps consacré aux examens. Dernièrement, les parents ont tiré la sonnette d'alarme. Ils considèrent que leurs enfants sont évalués en permanence, ce qui ne laisse pas beaucoup de temps pour l'apprentissage de nouveaux sujets. Lors de la session de décembre, les élèves de l'enseignement secondaire n'ont déjà plus cours trois semaines avant les congés. En effet, une semaine est consacrée à la révision – durant laquelle les professeurs ne commencent aucune nouvelle matière –, et est suivie d'une semaine et demie d'examens et de trois jours de délibérations et de conseils de classe.

Ces impressions sont corroborées par le rapport du Programme international pour le suivi des acquis (PISA) 2015 qui pointe la Fédération Wallonie-Bruxelles comme mauvais élève de l'OCDE. Selon les directeurs interrogés dans le cadre de cette étude internationale, 59 % des enseignants en Fédération Wallonie-Bruxelles organisent des épreuves d'évaluation plus d'une fois par mois, alors que la moyenne des pays de l'OCDE ne s'élève qu'à 37 %. D'autres pays comme la Finlande ne sont qu'à 22 % et engrangent pourtant des résultats très positifs dans les enquêtes PISA.

De plus, les pratiques peuvent varier d'une école à l'autre, car il n'existe pas de décret contraignant à l'organisation d'épreuves, et notre culture scolaire reste extrêmement évaluative. Dominique Lafontaine, présidente du département des sciences de l'éducation de l'Université de Liège (ULiège) et responsable PISA, déclarait

récemment dans la presse que la littérature en sciences de l'éducation plaidait contre cette méthode de sessions et d'examens qui incite à une motivation superficielle: étudier pour réussir le contrôle et pas pour le plaisir d'apprendre. Un changement de paradigme sur le modèle des systèmes éducatifs du nord de l'Europe s'impose.

Madame la Ministre, que comptez-vous mettre en œuvre dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, pour accorder plus de temps aux apprentissages et moins aux périodes d'évaluation? La Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle mené des expériences pilotes à cet égard? Quels en sont les résultats? Enfin, à la suite d'une étude de la Fondation Roi Baudouin, un groupe de travail a été constitué pour étudier les freins à l'évolution des rythmes scolaires, y compris les examens. Quand les conclusions sont-elles attendues? Seront-elles prises en compte dans vos orientations politiques?

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Madame la Ministre, voilà un sujet qui me tient particulièrement à cœur et sur lequel je vous ai interrogée à plusieurs reprises et depuis plusieurs années. Chaque année, je suis interpellée par le nombre d'heures de cours, de rattrapage et d'épreuves blanches qui sont proposés à l'approche des épreuves externes. La pression placée sur les épaules des parents et des élèves ainsi que le matraquage médiatique qui existe autour de ces épreuves sont tout aussi interpellants. Tout ceci est une perte de temps considérable, tant pour les nombreux enseignants qui doivent préparer les étudiants à ces épreuves stéréotypées, que pour nos élèves, sans compter le stress engendré.

Un article du journal «*Le Soir*» fait le point sur cette question. En plus des chiffres cités par ma collègue, il semblerait que, dans nos écoles, sur 181 jours effectifs de cours, 30 en moyenne sont dédiés aux révisions et sessions d'examens de décembre et juin, soit un jour d'école sur six. Joëlle Lacroix, secrétaire générale de la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO), affirme par ailleurs que les évaluations sont plus nombreuses à mesure que l'on avance dans le cursus scolaire.

Thierry Pardo, chercheur indépendant associé au Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté de l'Université du Québec, explique très justement dans une interview de mars 2018 que l'école que nous connaissons est fille de la société industrielle. L'organisation y est, en tous points, conforme à la logique industrielle... et donc d'un autre temps. Si certaines écoles ont décidé de s'éloigner de ce modèle qui inculque le stress et la compétition dès le plus jeune âge, la grande majorité du système reste très ancré dans cette tradition évaluative, comme l'affirme Dominique Lafontaine, présidente du département des sciences de l'éducation de l'ULiège et responsable belge francophone de PISA.

Je ne cesse de répéter depuis des années que cette multiplication des examens que nous imposons à nos enfants est une obsession d'un autre temps, source de stress et inefficace dans la lutte contre les inégalités et même dans la réussite scolaire. Sans évoquer les frais supplémentaires pour de nombreux parents en termes de remédiations, révisions accompagnées et cours privés. Il est temps de réinvestir ce temps dans le but intrinsèque de l'école: l'apprentissage. Il me semble d'ailleurs que le Pacte d'excellence avait dressé des constats fort intéressants allant dans cette direction.

À la fin de cette législature et à l'occasion de la parution de cet article, j'aurais souhaité faire le point sur cette question avec vous, Madame la Ministre. Où en êtes-vous dans la limitation des épreuves externes? Comment le Pacte pour un enseignement d'excellence envisage-t-il cette problématique? Que va-t-il se passer d'ici la fin de la législature? Quelles sont vos réflexions et vos ambitions à ce sujet?

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Un article du «*Soir*» fait état, comme cela a été dit, de 30 jours consacrés aux examens et à leur préparation sur une année scolaire de 181 jours. Je suis une nouvelle fois partagée entre mon rôle de mère, d'enseignante et de députée. Les discours de certains pédagogues m'amènent à la réflexion, d'ailleurs prônée par le Pacte pour un enseignement d'excellence, mais font aussi ressurgir des paradoxes.

Madame la Ministre, vous indiquiez dans un article de presse qu'il fallait trouver le moyen d'accorder plus de temps aux apprentissages et moins de temps aux périodes d'évaluation. C'est l'un des objectifs du Pacte qui constitue un véritable changement dans les mentalités. En effet, aujourd'hui, quand une matière est abordée en classe, la première question des élèves est de savoir si elle donnera lieu à un test et sur combien de points. Les enseignants sont d'accord, dans l'absolu, de moins évaluer, mais ajoutent qu'aujourd'hui, si les élèves mémorisent et font des efforts, c'est uniquement en raison de l'évaluation. En l'absence de cette échéance, nombre d'entre eux ne se mettent pas au travail. Malheureusement pour certains, l'évaluation constitue la seule motivation, même si nous savons que ce n'est pas ce qu'il faut. C'est pourquoi je parle de paradoxe.

Ces examens constituent aussi une source de stress pour un grand nombre d'élèves qui perdent alors le goût de l'apprentissage. L'école devient finalement le lieu de la réussite ou de l'échec. A *contrario*, le stress fait aussi partie de l'apprentissage et de la vie, notamment lors des entretiens d'embauche.

Les périodes d'examens sont trop longues. Certains élèves se retrouvent en vacances avec des jours blancs ou d'autres n'ont qu'un seul examen

de deux heures par jour. Je n'ai jamais compris comment certaines écoles s'organisaient! Cela ne correspond pas aux véritables sessions d'examens auxquelles ils seront confrontés à l'université. Une telle organisation fait perdre beaucoup de temps.

Nous connaissons déjà les résultats du passage de la première à la deuxième année secondaire, puisque l'on évoque déjà de permettre à nouveau le redoublement. En outre, le certificat d'études au premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D) ouvre facilement les portes de la troisième secondaire. Un de mes anciens collègues, que j'ai eu l'occasion de croiser pendant les vacances, constatait que les élèves de troisième année secondaire qui se trouvaient pour la première fois confrontés aux conditions d'une session d'examens «normale» – période de plus d'une semaine, sans cours prévus l'après-midi – étaient complètement perdus. Ils ne s'étaient pas rendu compte qu'il fallait vraiment travailler pour obtenir des résultats, puisque c'était la première fois qu'on le leur demandait. C'est le constat que tirent certaines écoles.

Mais, au-delà de la réflexion du Pacte sur les évaluations et le rythme scolaire, des initiatives sont sans doute prises dans certaines écoles. Peut-être pourriez-vous partager certaines d'entre elles. Il peut s'agir de tenter de promouvoir les évaluations formatives et de restreindre les évaluations sommatives, par exemple. Ce qui ressort du formatif et du sommatif dans l'enseignement avait fait l'objet d'un grand débat en son temps.

Enfin, j'ai l'impression que la réflexion menée parmi les pédagogues ou aux plus hauts niveaux n'est aujourd'hui absolument pas en concordance avec la réalité de terrain. Le Pacte a, selon moi, un rôle essentiel à jouer dans le changement des mentalités dès le plus jeune âge.

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Il en va de l'évaluation comme du redoublement: comme vous le soulignez toutes les trois, notre système scolaire y recourt bien plus que d'autres systèmes, qui sont pourtant plus performants. La multiplication des types et des moments d'évaluation est profondément inscrite dans la culture de notre enseignement et répond à des attentes multiples. Pour le meilleur: savoir où en sont les élèves pour que l'enseignant puisse adapter son enseignement, certifier les passages d'année, confronter les élèves à des matières plus importantes pour les amener à planifier et à organiser leur travail, à faire des liens plus complexes, etc. Mais ces évaluations sont parfois démultipliées pour des raisons plus discutables: inscrire des points dans les bulletins, soumettre les élèves au stress pour qu'ils s'y habituent, renforcer la compétition et la sélection, envoyer vers les parents un message d'école exigeante qui prépare aux études supérieures, avec comme conséquence un dégoût de notre enseignement. Les élèves travaillent pour réussir des épreuves et obtenir des points.

Madame Vandorpe, vous avez été enseignante. Vous savez que c'est assez terrifiant quand un élève vous demande simplement: «Madame, est-ce que ça compte?» En fonction de l'âge, ce comportement s'amplifie. Les plus petits adoptent moins cette attitude que les élèves de 14 ans. Mais c'est un véritable enjeu. Ils travaillent pour avoir des points, mais pas forcément pour être compétents dans les apprentissages.

Toutefois, la réflexion concernant ces deux points doit être nuancée. Il ne s'agit pas d'être favorable ou non aux évaluations et examens. Les recherches en neurosciences montrent qu'on n'apprend pas dans le stress, qu'on n'apprend pas à gérer son stress en y étant soumis de manière sauvage. *A contrario*, tous les enseignants connaissent ces élèves qui ne se mettent au travail que face à une échéance contraignante comme une session d'examens qui est pour eux le moment de la consolidation des apprentissages et du transfert de compétences. La personnalité des élèves implique des comportements différents.

Le changement de la culture de l'évaluation est attendu par les concepteurs du Pacte. Comme pour tout changement culturel, les délais sont longs, d'autant que doivent s'articuler, en respectant la liberté pédagogique des acteurs, les évaluations de l'enseignant dans sa classe, les sessions d'examens dans les projets pédagogiques des écoles, les évaluations diagnostiques ou certificatives externes qui aident au pilotage du système et celles des réseaux.

Parallèlement, sur le terrain, les initiatives émergent çà et là pour rééquilibrer les moments d'évaluation et les moments d'apprentissage. Nous y sommes attentifs. Il s'agit, par exemple, d'écoles sans notes, sans bic rouge, des établissements qui ont supprimé les sessions d'examens en première secondaire. J'ai récemment visité une école fondamentale dans la banlieue de Charleroi dans laquelle les enseignants consacrent en temps réel, lors des activités d'apprentissage, les acquis de chaque élève, grâce à un outil informatique. Dans ce modèle, il n'y a plus de contrôles, à l'exception de bilans récapitulatifs qui permettent le transfert des compétences. L'évaluation est au service de la différenciation des apprentissages et alimente le carnet de progrès de chaque élève. C'est ce genre de pratiques qu'il faut promouvoir pour que les élèves deviennent réellement compétents, aussi loin que possible de l'obsession de l'évaluation.

Concernant la question précise posée par Mme Tillieux, la réflexion globale sur les rythmes scolaires fait, en effet, l'objet d'un groupe de travail dont les conclusions ne sont pas attendues avant mi-2019. La réflexion porte essentiellement sur l'application du rythme 7/2 – sept semaines de cours, deux semaines de congé – et d'une nouvelle répartition des moments d'évaluation. Bien que cette mesure améliore indéniablement le bien-être des élèves, le sujet est sensible, étant donné que

les répercussions à l'échelle de la société sont importantes: de possibles frictions et des incidences sur la vie familiale, le secteur économique, les loisirs et les vacances, la garde alternée ou le secteur horeca. C'est ce que démontre le rapport de la Fondation Roi Baudouin, reçu en septembre, que nous avons déjà évoqué. Nous réfléchissons à la possibilité de lever certaines contraintes intrinsèques au changement de rythme sur la base de ce rapport.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos éléments de réponse. Je me réjouis que le groupe de travail aboutisse sur la question de l'évolution des rythmes scolaires. Effectivement, il existe beaucoup de freins. La situation n'est pas simple, mais une bonne organisation pourrait la dénouer.

Nous ne connaissons pas les conclusions de ce projet de sitôt, en 2019. Nous risquons de n'être plus sur ces bancs après les prochaines élections. Toujours est-il que mon groupe restera attentif à cette question essentielle, au-delà du simple phénomène de l'évaluation.

Vous êtes prête à adopter un nouveau modèle qui offre une plus large place aux apprentissages et teste de nouvelles expériences, comme c'est le cas à Charleroi. Nous, les trois auteures des questions orales qui vous ont été adressées, sommes également prêtes à ce changement. Il importe de rappeler aux jeunes qu'ils sont sur les bancs de l'école pour apprendre, être des sujets actifs de la société, non pas pour être perpétuellement testés et faire l'objet d'évaluations.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Je me permets d'abord une remarque par rapport aux élèves qui ne travaillent que s'ils sont évalués. Je ne nie pas cette réalité. Elle ne me semble pas si paradoxale, mais témoigne d'une «surintégration» du système. Vous avez dit, Madame la Ministre, que vous rencontriez davantage ce phénomène chez les élèves plus âgés. C'est bien la preuve qu'il résulte de l'organisation de tout le système. Il montre aussi qu'il sera difficile de sortir de cette logique. Ce n'est pas pour autant qu'il faut la maintenir. Vous avez d'ailleurs donné plusieurs exemples montrant qu'il est possible d'en sortir. J'en ajouterai l'exemple issu du réseau de la ville de Bruxelles: les évaluations portfolio et les auto-évaluations, dans des écoles de quartiers difficiles, portent merveilleusement leurs fruits.

À l'heure du numérique, de la collaboration, de la multiplication des espaces ouverts dans les entreprises, je me rends compte que c'est de la rencontre entre plusieurs personnes que se développent leurs plus-values respectives. Je réalise aussi de plus en plus que la valeur ajoutée d'un cerveau n'est pas de constituer un espace de stockage individuel et de fonctionner seul. L'évaluation individuelle appartient à l'ancien monde. À un moment où il est de plus en plus question d'empathie et d'importance de la con-

fiance en soi, cette obsession de l'évaluation et de la compétitivité est néfaste.

Je m'attendais à ce que vous abordiez la réforme du tronc commun dans votre réponse. J'espère que nous évoquerons concrètement cette question au moment de cette réforme. Il me semble que le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoyait de reporter l'épreuve externe du certificat d'études de base (CEB) à la fin du tronc commun. Ce débat ne devrait plus tarder!

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – J'aimerais mettre en avant l'importance d'apprendre à apprendre, pas seulement d'apprendre pour être évalué, tout en sachant – et c'est paradoxal – que nous sommes confrontés à l'évaluation tout au long de notre vie. En effet, l'évaluation est chose courante dans le secteur privé, pour obtenir une augmentation, mais plus généralement dans tous les métiers et tous les contextes. Nous ne pouvons dès lors pas bannir les évaluations.

Nous n'avons pas abordé la question des examens de passage qui suscitent actuellement des réflexions dans de nombreuses écoles. Est-ce qu'un élève qui n'a pas les moyens de prendre des cours particuliers peut accomplir seul ce qu'il n'a pas réussi à faire au cours de l'année alors qu'il était soutenu par un enseignant?

Une école de la région de Tournai a pris l'initiative de ne pas organiser de session d'examens avant Noël, mais de la prévoir début juin et d'y ajouter ensuite dix jours de remédiation pour les élèves en difficulté et de renforcement pour les autres. Ces dix jours sont organisés juste avant la session de rattrapage, permettant ainsi aux élèves d'être dans le bain de la matière et de profiter de vacances bien méritées.

Il serait intéressant de partager les initiatives existantes afin de transmettre des idées et avoir de véritables échanges à ce niveau.

4.7 Question de Mme Barbara Trachte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Courrier envoyé par le CAL à plusieurs écoles communales de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la promotion de la fête laïque de la jeunesse»

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Le 18 décembre dernier, un article de «*La Dernière Heure*» relayait la polémique née à la suite de l'envoi, le 27 novembre, d'un courrier par le directeur du Centre d'action laïque (CAL) du Brabant wallon à des écoles communales de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il y demandait aux directions de ces écoles les coordonnées (adresses e-mail et/ou numéros de téléphone) de leurs professeurs de morale et de cours de philosophie et de citoyenneté (CPC), afin de leur proposer des brochures à dis-

tribuer aux élèves dans le cadre de la promotion de la Fête laïque de la jeunesse. En effet, celle-ci est en perte de vitesse depuis la naissance du CPC. Les professeurs de CPC ayant le devoir de rester neutres, le Collectif de professeurs de morale et de religions (CORME) a réagi, assimilant la démarche du directeur du CAL à une tentative de prosélytisme.

Madame la Ministre, outre le caractère problématique de la demande faite en vue de récolter des coordonnées des professeurs de morale et de CPC, comment prévenir ce genre de démarche qui risquerait de mettre à mal le cours de CPC, dont la neutralité est primordiale? Avez-vous pris contact avec le CAL à ce sujet? Quelles sont les mesures prises afin de garantir la neutralité du cours de philosophie et de citoyenneté? Une circulaire est-elle prévue? Dans l'affirmative, dans quel délai?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Dès le 14 décembre, le CORME m'a adressé son communiqué de presse, repris d'ailleurs *in extenso* dans «*La Libre Belgique*» et qui était l'objet de l'article de «*La Dernière Heure*». Celui-ci relayait la polémique née autour du courrier envoyé le 27 novembre par le directeur du CAL du Brabant wallon, à des écoles communales de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce courrier demandait effectivement aux directions des écoles les coordonnées de leurs professeurs de morale et de CPC. Le CAL voulait ainsi leur proposer des dépliants à distribuer aux élèves en vue de faire la promotion de la Fête laïque de la jeunesse.

Ce courrier met en lumière trois problèmes. Premièrement, la communication des coordonnées des enseignants est soumise au règlement général sur la protection des données (RGPD) et n'est pas autorisée, sauf avec accord formel et explicite de l'enseignant concerné. En formulant cette demande, le président du CAL incite à la faute professionnelle les directions d'écoles qui, dans un souci de bien faire, sont susceptibles de répondre favorablement. Si, dans l'arrêt du 12 mars 2015, la Cour constitutionnelle indique formellement que le cours de morale non confessionnelle n'est pas un cours neutre, le CPC l'est en revanche, *sui generis*. Il est donc impensable que les informations relatives à la Fête laïque de la jeunesse transitent à l'adresse des parents et des enfants par le biais des enseignants.

Interrogé par mon chef de cabinet, il y a plus d'un an, le CAL déclinait la fonction qui lui était assignée par l'autorité publique, à savoir d'être l'autorité des cours de morale au même titre que les autorités culturelles pour les différents cours de religion. Cette fonction implique notamment l'écriture des référentiels, la désignation des professeurs ou encore la proposition de désignation des inspecteurs. Le CAL ne devait pas assumer ces tâches avant l'arrêt de la Cour constitutionnelle, dans la mesure où le cours était alors considéré comme neutre. C'était donc l'autorité

publique qui les assumait. La structure faïtière du CAL a indiqué que son intérêt, son énergie et son soutien étaient aujourd'hui consacrés au CPC, celui-ci faisant écho à ses convictions.

Le courrier dont il est question – et qui serait le fait d'une instance locale – contredit cette volonté de prise de distance avec le cours de morale, telle qu'elle fut réaffirmée par les représentants du CAL qui siègent au Conseil consultatif supérieur des cours philosophiques. Comme vous l'indiquez, cette démarche est effectivement très problématique pour le respect de l'un des fondements du CPC, à savoir la neutralité. Elle est d'autant plus problématique qu'elle est lancée par l'un des acteurs majeurs à l'initiative de cet arrêt de la Cour constitutionnelle, dont l'un des fondements est précisément cette question centrale de la neutralité.

J'ai interrogé un certain nombre de préfets du réseau de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Ceux-ci m'ont indiqué ne pas avoir reçu le courrier. Les informations reçues, les interpellations d'enseignants qui m'ont été adressées viennent toutes du Brabant wallon et concernent l'enseignement communal et provincial, ce qui ne signifie pas qu'un courrier du même type n'ait pas été utilisé ailleurs en Communauté française.

Lors d'un échange téléphonique, la secrétaire générale du Conseil de l'enseignement des communes et des provinces (CECP) a regretté cette «maladresse» qui ne sert pas les objectifs ambitieux du CPC et qui brouille inutilement les cartes. J'ai demandé au directeur adjoint du service général de WBE d'envoyer, à l'ensemble des chefs d'établissements, un courrier circonstancié leur rappelant qu'il est interdit de transmettre les coordonnées des enseignants au sein du réseau WBE, qu'il n'est pas adéquat que ce type de courrier transite par les canaux officiels des établissements scolaires à l'adresse de toutes les familles exception faite du cours de morale non confessionnelle, et qu'il est également interdit de mettre en défaut la neutralité du CPC en communiquant ce type d'informations, que ce soit dans le cadre du cours obligatoire ou de la seconde période liée à la demande de dispense des cours philosophiques.

Je réfléchis à la meilleure manière de préciser les mesures à prendre pour garantir la neutralité essentielle du CPC. Il est possible que je fasse parvenir une circulaire aux établissements dans les prochaines semaines.

(Mme Éliane Tillieux prend la présidence)

4.8 Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Impact de la réforme des APE en matière d'enseignement»

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Avec les secteurs de la culture et du non marchand, le secteur de l’enseignement est l’un des principaux destinataires des emplois d’agent contractuel subventionné (ACS) et des aides à la promotion de l’emploi (APE). Au sein des équipes pédagogiques, de nombreux postes sont pourvus de cette manière. Bien évidemment, la réforme voulue par le gouvernement wallon concernant les APE modifiera profondément le paysage. Ainsi, la crainte de voir 4 000 emplois supprimés a été plusieurs fois exprimée, notamment lors d’une récente manifestation à Namur.

Madame la Ministre, à ce jour, quelle est votre analyse de l’impact de cette réforme sur le secteur de l’enseignement? Quels sont vos contacts avec votre homologue wallon? Quels secteurs pourraient-ils être touchés? Je pense en particulier à l’enseignement maternel, où des améliorations statutaires ont été apportées. Quelles informations pouvez-vous nous donner?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l’Éducation. – Je suis attentive à la réforme des APE, essentielle pour nos écoles et particulièrement pour les sections maternelle et primaire.

En premier lieu, je tiens à vous détailler la situation des APE financées par la Région wallonne pour ce qui est de l’enseignement. Il s’agit de 1 965 emplois APE gérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la base d’une convention. Il est à noter que 10 % de ces postes, à savoir 197, sont affectés à l’administration et non aux écoles.

Ensuite, 200 emplois gérés par la Région wallonne, sans droit de regard de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sont des APE «non-marchand» qui ne sont pas reprises dans notre convention enseignement.

Troisièmement, 1 352 emplois relatifs au Programme de transition professionnelle (PTP), gérés par la FWB sur la base de l’ancien mécanisme PTP de la Région wallonne, ont été supprimés par le précédent gouvernement wallon.

Au total, environ 3 500 emplois sont actuellement affectés au secteur de l’enseignement. Les 1 965 emplois APE sont juridiquement garantis par l’actuelle convention APE, qui prévoit le financement de 14 730 points par la Région wallonne au profit de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par contre, je ne dispose pas de garantie juridique relative aux 200 emplois APE «non-marchand» gérés par la Région wallonne et aux 1 352 emplois PTP qui ne se trouvent pas dans la convention actuelle.

Ces 1 352 emplois PTP sont répartis de la manière suivante: 22 emplois en promotion sociale, 30 dans l’enseignement spécialisé, 137 dans le secondaire ordinaire et 1 163 dans le fondamental ordinaire, essentiellement en classes d’accueil, donc en maternelle. Par ailleurs le décret wallon du 2 février 2017 relatif au contrat d’insertion a

mis fin au régime des PTP. Un régime transitoire avait été demandé et obtenu. Ces emplois PTP ont été prolongés jusqu’au 30 juin 2020.

Aucun accord de coopération n’a été conclu entre la Région wallonne et la Communauté française. C’est un réel danger pour les 1 352 emplois PTP à l’échéance du 1^{er} septembre 2020. J’attire votre attention sur le fait que, depuis plusieurs mois, je fais part au ministre Jeholet du fait que le secteur de l’enseignement est demandeur de garanties rapides. Ces garanties sont les suivantes: tout d’abord, le maintien des moyens actuellement affectés aux 1 965 emplois APE de la convention enseignement, ensuite, pérennisation des moyens relatifs aux 1 352 emplois PTP et leur intégration dans la convention enseignement et, enfin, pérennisation des moyens affectés aux 200 emplois APE «non-marchand» et leur intégration dans la convention APE.

Le 12 octobre dernier, le ministre Jeholet a communiqué au ministre-président un projet d’accord de coopération relatif à la réforme APE. Un groupe de travail s’est réuni à deux reprises. Je dispose du texte depuis deux mois et ai pu procéder à une analyse précise de son contenu juridique. Je constate que le texte répond, pour le secteur de l’enseignement, aux différentes inquiétudes de nos écoles. Il garantit, tout d’abord, le maintien des moyens des 1 965 emplois APE de la convention APE, ensuite, la pérennisation des 200 emplois APE «non-marchand» et, enfin, les 1 352 emplois PTP ainsi que leur intégration dans la convention APE.

J’ai explicitement demandé au ministre-président de pouvoir avancer rapidement sur le contenu juridique de l’accord de coopération, dans l’intérêt du secteur. Lorsque cet accord de coopération sera conclu, chaque ministre fonctionnel pourra entamer la rédaction des conventions sectorielles. En ce qui me concerne, je pourrai, le cas échéant, mener des concertations pour la rédaction de la nouvelle convention. Cela permettra de sauver plus de 1 500 emplois du secteur de l’enseignement, dont environ 1 100, je le rappelle, dans les classes d’accueil.

Pour être complète, je tiens à préciser deux éléments concernant le texte proposé par le ministre Jeholet en ce qui concerne le secteur de l’enseignement. Le premier élément concerne le délai de préavis de six mois, identique à ce qui existe actuellement dans le cadre de la convention APE enseignement, dans le cas où la Région wallonne souhaiterait mettre fin au financement des emplois. J’estime que ce délai devrait être revu à la hausse étant donné que la procédure d’attribution des emplois APE/PTP est lancée, via les commissions zonales, depuis plus de six mois avant la date d’attribution des postes.

Second élément: tout en s’engageant à pérenniser l’ensemble des moyens affectés aux 3 500 emplois APE/PTP du secteur, le mi-

nistre Jeholet souhaite que les 197 postes actuellement attribués à l'administration soient redirigés vers le terrain, en particulier dans les écoles. Ce principe semble fonder l'ensemble de la réforme APE, donc aussi du côté wallon et pas spécifiquement pour la Communauté française.

En ce qui concerne ce dernier point et pour rappel, notre parlement a adopté, dans le cadre du déploiement des mesures du Pacte d'excellence, une réforme dans l'enseignement maternel qui a abouti à la création de 673 emplois de puéricultrices. Je vous avais indiqué qu'au regard des besoins du terrain, cette augmentation ne permettait pas encore de couvrir totalement les implantations, car il manque 500 postes. La réaffectation des moyens actuellement affectés aux 197 postes dans l'administration pourrait être utilisée pour créer ces postes supplémentaires de puéricultrices.

En conclusion, j'incite tous les intervenants concernés à placer en première ligne l'intérêt supérieur de nos enfants pour aboutir très rapidement à la conclusion d'un accord de coopération avec la Région wallonne afin de pérenniser ces 3 500 emplois.

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Madame la Ministre, votre réponse me rassure, mais l'accord de coopération n'étant toujours pas signé, cette situation continue, d'un autre côté, à m'inquiéter. Je resterai donc très vigilante, car il y a non seulement une centaine d'emplois qui sont en jeu, mais bien 1 965, dont 1 163 en première maternelle. Pour l'avoir souligné en commission et dans les différents groupes de travail, nous savons tout l'intérêt d'y disposer d'un encadrement adéquat. Vous dites également que vous attendez la fin de l'analyse juridique à propos de cet accord de coopération. J'y serai également très attentive.

Il importe, certes, d'investir des moyens budgétaires supplémentaires dans l'intérêt de nos enfants, mais aussi dans celui de nos enseignants, qui souffrent parfois dans des classes bondées regroupant 28 ou 30 enfants de deux ans et demi à trois ans et demi. En conséquence, ce métier peut devenir vraiment pénible.

À ce jour, nous ignorons tout de la date à laquelle le gouvernement wallon et la Fédération Wallonie-Bruxelles signeront cet accord de coopération.

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Je peux vous assurer que nous faisons le maximum.

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Dont acte. J'espère de tout cœur être rassurée avant la fin de cette législature pour, surtout, rassurer tous ces enseignants. Je le souligne: il s'agit de 3 500 emplois. Je reviendrai certainement sur le sujet avant la fin de la législature.

(*Mme Latifa Gahouchi, présidente, reprend la présidence*)

4.9 Question de M. Jamal Ikazban à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Un premier drame en Belgique à cause du Momo Challenge?»

M. Jamal Ikazban (PS). – Madame la Ministre, lors de la séance plénière du 24 octobre dernier, qui s'est déroulée pendant la Semaine numérique, je vous ai adressé une question d'actualité à la suite du suicide par pendaison d'un jeune garçon de quatorze ans, première victime française du *Momo Challenge*. Moins d'une semaine après ce drame, c'est à Bertrix qu'un enfant de treize ans est décédé. L'enquête est en cours pour déterminer si le *Momo Challenge* est bien à l'origine de ce drame. Pour rappel, ce dangereux challenge, qui se répand sur WhatsApp, a déjà fait une victime en Argentine: une malheureuse fillette de douze ans avait ainsi été retrouvée pendue à un arbre alors que ses camarades de classe découvraient une vidéo macabre de son suicide sur internet.

Comment le *Momo Challenge* parvient-il à atteindre sa cible? Un numéro japonais s'invite sur WhatsApp et envoie un premier message: «Bonjour, je suis Momo» accompagné d'une photo d'un visage féminin déformé. Comme je l'expliquais en séance plénière, celui qui se cache derrière «Momo» montre à son interlocuteur ou interlocutrice qu'il sait tout de lui ou d'elle, en lui transférant des photos et d'autres données très précises sur son entourage familial, puisées directement sur son téléphone. Une fois l'emprise psychologique instaurée sur sa victime, «Momo» demande à nouveau à sa victime: «Es-tu prêt(e) à continuer à jouer avec moi?» tout en l'empêchant de quitter le jeu par voie de chantage et de menaces: «Si vous ne suivez pas mes consignes, je vous fais disparaître de cette planète sans laisser de traces». Contrairement au «Défi de la baleine bleue», qui avait fait plusieurs victimes en Russie, nous comprenons très vite que la victime du *Momo Challenge* n'est pas consentante et que le challenge consiste à réaliser, malgré soi, des défis de plus en plus dangereux avec comme dernière étape, le suicide.

Au vu de tous ces éléments, je me demande si nous ne devrions pas aborder cet enjeu dans le cadre scolaire, bien qu'il le dépasse largement. Il existe des outils de prévention destinés au corps enseignant tels que la Brochure «À la conquête des réseaux sociaux». Mais, vu l'ampleur du phénomène, les outils existants ne sont-ils pas vite dépassés par la réalité? Vous avez également insisté en séance plénière sur le fait de ne pas faire de publicité à ce phénomène tant qu'il n'y a pas de signaux d'alerte chez nous. Avec ce drame terrible qui s'est passé à Bertrix, et sous réserve des conclusions de l'enquête, n'est-il pas temps de commencer de larges campagnes de prévention et d'information auprès des écoles et des familles?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, comme je vous en ai fait mention dans ma réponse en séance plénière, le développement d'internet et des outils numériques a vraiment facilité les opportunités d'anonymat et, malheureusement, l'émergence du cyberharcèlement. Vous avez raison de dire que le *Momo Challenge* est une variante du *Blue Whale Challenge*. Pour le drame de Bertrix, l'enquête est en cours. Nous ne sommes pas encore certains qu'il s'agisse d'un acte lié au *Momo Challenge*. Cependant, dans l'attente des conclusions, nous devons rester attentifs. Les équipes mobiles de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été contactées par la direction de l'école fréquentée par l'adolescent. Elles se tiennent à sa disposition pour toutes les actions qu'elle jugerait nécessaires. Ce service des équipes mobiles intervient spécifiquement lors de situations de crise. Les agents mettent à disposition des écoles des ressources nécessaires, assurent une écoute, un soutien de type psychologique pour l'ensemble de l'école.

Nous avons également contacté le service de la police fédérale compétent, la *Computer Crime Unit*. Nous avons été informés qu'une note interne a été transmise aux zones de police en explicitant la problématique et en offrant l'appui de leur service aux zones de police. Les mesures se prennent donc au-delà de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au ministère de l'Intérieur et à la police fédérale.

Selon les services de la police fédérale et les équipes mobiles, ce phénomène ne semble pas s'être étendu malgré l'issue dramatique du fait dont vous faites mention dans votre question. Le *Momo Challenge* est un jeu dangereux et nous devons rappeler l'importance de l'apprentissage d'un usage judicieux et régulier des outils numériques. Les bonnes pratiques pour l'utilisation des techniques de l'information et de la communication sont par exemple abordées au cours à l'introduction de la philosophie et de citoyenneté. De plus, cette problématique des jeux dangereux a fait l'objet de concertations et de réflexions entre les acteurs concernés. Depuis, des formations en matière de jeux dangereux, destinées aux enseignants, éducateurs, etc. sont organisées. Une circulaire a également été publiée. Vous faites aussi mention d'une brochure. En plus de celle-ci, un guide de prévention et de gestion des violences en milieu scolaire est disponible en ligne propose des pistes concrètes sur la pratique de ces jeux, parmi les multiples problématiques abordées.

La communication aux élèves des risques de ces jeux est recommandée quand des signaux d'alerte ont été repérés. À partir du moment où aucun signal d'alerte n'a été relayé par d'autres écoles, la communication de ce genre de fait aux élèves n'est pas recommandée. Pour toutes les questions relatives à cette problématique, tous les professionnels du monde de l'école peuvent contacter les numéros verts «Assistance école». Les parents peuvent s'adresser au numéro vert «École et parents».

De manière plus générale, une formation sera proposée aux directeurs d'école au début de cette année afin de les sensibiliser et leur rappeler les outils mis à leur disposition pour combattre le cyberharcèlement. Mon cabinet et l'administration restent en contact avec les équipes mobiles et la police afin de connaître leurs conclusions suite au drame que vous avez mentionné.

M. Jamal Ikazban (PS). – J'entends bien que des équipes mobiles s'occupent de ce drame. À l'époque de ma question, je comprenais tout à fait la prudence. Celle-ci était de mise afin de ne pas faire involontairement de la publicité pour ce jeu; mais *a contrario*, il ne faut pas toujours attendre un drame pour agir et la prévention peut se faire d'une manière plus générale.

Ce qui m'inquiète beaucoup dans ce jeu, c'est le silence qui l'entoure et l'emprise avec laquelle il le maintient. Les campagnes de prévention devraient avoir pour but de briser ce silence en donnant la possibilité aux enfants d'exprimer leur malaise.

5 Ordre des travaux

Mme la présidente. – L'interpellation de M. Gilles Mouyard à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Rénovation des bâtiments scolaires», est retirée.

La question orale de M. Gilles Mouyard à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Respect par le gouvernement des décisions de justice et Cour de justice européenne», est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h30.*